



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### conservation

Question écrite n° 55617

#### Texte de la question

M. Jean de Gaulle appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les retards pris pour l'ouverture de la Maison du cinéma dans les locaux de l'ex-American Center, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Le projet de création d'une Maison du cinéma dans les locaux de l'ex-American Center, issue de la réunion au sein d'une même structure des collections de l'ancien Musée du cinéma, du Centre national de la cinématographie, de la cinémathèque française et de la bibliothèque du film, devait aboutir à l'ouverture du site, sous le nom de « Maison du cinéma », à la fin de l'année 2000. Cette installation semble pourtant avoir pris un retard important. Ces différents éléments devaient être regroupés dans un même établissement public. Or, les difficultés induites par le souci d'indépendance de la cinémathèque ont contraint, semble-t-il, les pouvoirs publics à renoncer au statut d'établissement public pour adopter celui de groupement d'intérêt public. La cinémathèque, bien qu'intégrée au site, ne ferait d'ailleurs pas partie de cette structure. Ces tergiversations n'ont pas été sans créer certaines inquiétudes chez les habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement, très attachés à l'aboutissement de ce projet. C'est pourquoi il semble aujourd'hui nécessaire, afin de rassurer les Parisiens quant à la persistance de la volonté des pouvoirs publics de faire aboutir promptement le projet, d'accélérer le transfert des différentes entités dans les locaux de l'ex-American Center. Sensible à la réalisation de ce projet et désireux de voir réaliser les souhaits des habitants de l'Est parisien et des cinéphiles en général, il la prie de bien vouloir lui apporter des éclaircissements à ce sujet, afin que soit clarifiée aux yeux du public la position des autorités sur cette question et les raisons du retard pris pour l'ouverture au public de la Maison du cinéma.

#### Texte de la réponse

Le ministère de la culture a acquis le bâtiment de l'American Center construit par l'architecte Frank Gehry au 51, rue de Bercy en juin 1998 dans une volonté de développement de la politique en faveur du patrimoine cinématographique. Il vise à rassembler dans ses murs la Cinémathèque française, en particulier le musée Henri-Langlois qui retrouvera son public, la Bibliothèque du film et une antenne du Service des archives du film et du dépôt légal du CNC. Il offrira au public parisien 4 salles de cinéma, soit au total plus de 800 places dédiées à notre patrimoine cinématographique, une médiathèque, un lieu de consultation qui permettra d'accueillir toute personne souhaitant consulter les films du dépôt légal et du dépôt volontaire. Ce projet initial est maintenu : seule la configuration juridique a évolué, les partenaires préférant adopter une formule souple de groupement d'intérêt public (GIP). L'avant-projet définitif étant validé, les travaux débiteront à l'automne 2001 après les procédures habituelles de permis de construire, de dossiers de consultation des entreprises et d'appel d'offres, ainsi les habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement peuvent être rassurés.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean de Gaulle](#)

**Circonscription :** Paris (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55617

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 25 décembre 2000, page 7241

**Réponse publiée le :** 19 février 2001, page 1103